

Compétence similaire  
 Compétence complémentaire  
 Compétence isolée

## TABLEAU COMPARATIF DES COMPETENCES

---

### CC Portes du Maine / CC Rives de Sarthe

CC Portes du Maine	CC Rives de Sarthe
<p><u>Aménagement de l'espace communautaire</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>•Elaboration et gestion d'une charte intercommunale d'aménagement et de développement</li> <li>●<b>Elaboration, suivi et gestion d'un schéma de cohérence territoriale (SCOT) et de schémas de secteur.</b></li> <li>•Etude, création et réalisation de zones d'aménagement concerté (ZAC), sauf pour des opérations exclusives de logements et d'aménagements de bourg (zones à vocation uniquement économique ou touristique).</li> <li>●<b>Création, gestion et entretien des aires d'accueil des gens du voyage</b></li> <li>•Etude et promotion des transports collectifs et systèmes multimodaux</li> <li>•Développement des Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication (NTIC) : mise en place et gestion d'un système d'information intercommunal</li> <li>●<b>Aide à la mise en place et gestion d'un Système d'Information Géographique (SIG)</b></li> </ul>	<p><u>Aménagement de l'espace</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>. réflexion sur l'harmonisation des règles d'urbanisme et des Plans Locaux d'Urbanisme,</li> <li>●<b>Elaboration, suivi, gestion et révision d'un schéma de cohérence territoriale (SCOT),</b></li> <li>. <b>Accueil et stationnement des Gens du Voyage compétence déléguée au Syndicat Mixte pour le stationnement des Gens du Voyage,</b></li> <li>. Etudes et élaboration d'un Plan Intercommunal d'Accessibilité de la Voirie et des Espaces Publics, la mise en œuvre du programme d'actions restant de compétence communale.</li> <li>. <b>Mise en place d'un Système d'Information Géographique au niveau de la communauté de communes.</b></li> </ul>
<p><u>Développement économique</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>●<b>Aménagement, gestion et entretien des zones d'activités industrielles, commerciales, tertiaires, artisanales ou touristique. Il s'agit des zones suivantes : la zone de Joué l'Abbé « les petites forges », l'extension de la zone de Montbizot (à compter de l'acquisition des terrains la concernant ), toutes autres zones qui seraient créées à compter de ce jour.</b></li> <li>•Actions de développement économique :           <ul style="list-style-type: none"> <li>⇒ <b>Aides à l'immobilier d'entreprise par la création, la réhabilitation ou la ré-affectation de bâtiments d'accueil et de pépinières d'entreprises.</b></li> <li>⇒ <b>Sauvegarde et développement du commerce local et de l'artisanat, soit par rénovation soit par création soit par extension.</b></li> </ul> </li> <li>•Aide financière et matérielle à l'organisation du comice agricole cantonal.</li> </ul>	<p><u>ACTION DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>. étude et création de nouvelles zones d'activités d'intérêt communautaire, de plus de 4 ha. L'extension de zones d'activités existantes reste de la compétence communale, quelle que soit la superficie de la zone.</li> <li>. <b>construction et gestion de bâtiments d'accueil et pépinières d'entreprises, dans les zones d'activités communautaires,</b></li> <li>. <b>mise en œuvre d'une Opération de Restructuration de l'Artisanat et du Commerce (ORAC), dont la gestion est déléguée au Pays du Mans.</b></li> </ul>

CC Portes du Maine	CC Rives de Sarthe
<p><u>Développement économique (suite)</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>● <b>Etude d'opportunité et de faisabilité d'un projet de pôle santé avec une ou plusieurs maisons de santé pluridisciplinaires sur le territoire de la communauté de communes.</b></li> <li>● <b>Soutien à l'installation et au maintien de professionnels de santé, notamment par la réalisation de maisons médicales dans les conditions définies par l'article L. 1511-8 du CGCT.</b></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>. <b>étude d'opportunité et de faisabilité d'un projet de pôle de santé avec une ou plusieurs maisons de santé pluridisciplinaires sur le territoire de la communauté de communes.</b></li> <li>. <b>soutien à l'installation et au maintien des professionnels de santé et notamment aux maisons médicales dans les conditions définies par l'article L 1511-8 du CGCT</b></li> </ul>
<p><u>Développement touristique</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>● <b>La promotion et l'animation de toutes activités touristiques :</b> ⇒ Etablissement et suivi d'une convention avec l'Office de Tourisme du canton de Ballon précisant les conditions d'intervention de cet organisme sur le territoire communautaire en matière d'accueil, d'information, d'animation et de promotion.</li> <li>● <b>La réalisation et la gestion des équipements suivants :</b> ⇒ Inventaire des parcelles et des sites naturels à enjeux pour le développement de la randonnée. ⇒ <b>Conception, balisage et entretien des sentiers inscrits au schéma communautaire des itinéraires de randonnées.</b> ⇒ Nouveaux hébergements touristiques (gîtes et auberges de village).</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>. <b>Création, entretien et gestion des boulevards et sentiers nature, créés par la communauté de communes dans le cadre du Pays du Mans</b></li> </ul>
<p><u>Protection et mise en valeur de l'environnement, le cas échéant dans le cadre de schémas départementaux et soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>● <b>Déchets des ménages</b> Collecte, traitement, valorisation et élimination des déchets des ménages et des déchets assimilés.</li> <li>● <b>Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC)</b> ⇒ Recensement exhaustif des systèmes non collectifs d'évacuation et de traitement des eaux usées domestiques ⇒ Contrôle technique des systèmes d'assainissement non collectif comprenant la vérification technique de la conception, de l'implantation et de la bonne exécution des ouvrages pour les installations nouvelles ou réhabilitées. ⇒ Contrôle périodique du fonctionnement de l'ensemble des installations d'assainissement non collectif.</li> <li>● <b>Soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie</b> ⇒ Information et promotion des actions sur les économies d'énergie</li> </ul>	<p><u>Protection et mise en valeur de l'environnement et soutien aux actions de maîtrise de demande d'énergie</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>. <b>Collecte, élimination et valorisation des déchets des ménages et déchets assimilés,</b></li> <li>. <b>Toutes actions visant à favoriser le tri des déchets,</b></li> <li>. <b>contrôle de l'application de la loi sur l'eau en matière d'assainissement (eaux usées), pour les usagers non raccordés à un réseau d'assainissement collectif : contrôle des installations d'assainissement autonome et gestion d'un Service Public d'Assainissement Non Collectif</b></li> <li>. <b>Soutien aux actions de maîtrise de demande d'énergie.</b></li> </ul>

**CC Portes du Maine**Politique du logement et du cadre de vie :

Politique du logement social d'intérêt communautaire et action, par des opérations, en faveur des personnes défavorisées.

Sont d'intérêt communautaire les actions suivantes :

• Actions en faveur du logement social des personnes défavorisées, handicapées, âgées ou à mobilité réduite.

⇒ Acquisition-Réhabilitation

⇒ Construction

⇒ Opération programmée de l'Amélioration de l'Habitat (OPAH)

• Garantie des emprunts souscrits par les organismes habilités pour la construction ou l'acquisition-réhabilitation de logements locatifs.

Le parc de logements sociaux déjà réalisés par les communes, avant l'approbation des présents statuts, reste de la compétence communale.

Développement et Aménagement sportif, socioculturel et éducatif de l'espace communautaire

• Promotion des actions sportives, socio-culturelles et éducatives conformes au projet communautaire de politique éducative s'organisant autour de 3 piliers :

⇒ La citoyenneté

⇒ L'individu au cœur de l'action

⇒ L'accessibilité pour le plus grand nombre.

• Mise en place de :

⇒ Relais d'assistantes maternelles et parental ( RAMP)

⇒ Accueil collectif pour les 0-3 ans

⇒ Centre de Loisirs Sans Hébergement (CLSH) en périodes de vacances scolaires

⇒ Centre de Loisirs Sans Hébergement (CLSH) foyers jeunes

• Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements à caractère unique sous maîtrise d'ouvrage communautaire :

⇒ halle de sport rue de Moulins à Ballon

⇒ salle de spectacle

⇒ chalet d'activité –le pont d'orne – à Montbizot

⇒ structure(s) d'accueil collectif pour les 0-3 ans

• Accompagnement au montage de projet pour la construction, l'extension ou la réhabilitation de locaux communaux, sous maîtrise d'ouvrage communale, destinés aux foyers jeunes.

• Soutien aux organismes chargés de l'animation jeunesse, après passation de conventions d'objectifs, soit par subvention, soit par intervention directe de l'équipe d'animation communautaire ou de prestataires de services.

**CC Rives de Sarthe**

Action sanitaire et sociale

. Halte garderie pour l'accueil occasionnel de la petite enfance.

. Etude, création, aménagement et gestion d'un Relais Assistantes Maternelles Parents Enfants (RAMPE), de lieux d'accueil parents-enfants liés à ce RAMPE.

Toute mesure visant à promouvoir la professionnalisation et les aspects collectifs du métier d'assistante maternelle.

action en faveur du développement sportif, éducatif, culturel et de loisirs

. accueil des jeunes de 7 à 13 ans de la communauté de communes, pendant les petites vacances (Pâques et Toussaint), durant une semaine,

. acquisition de matériel et d'équipement pouvant être mis à la disposition des communes membres.

. études techniques et de faisabilité d'équipements sportifs à vocation communautaire.

. étude, construction, entretien et gestion d'équipements sportifs liés à la pratique du tennis : courts de tennis couverts et extérieurs

CC Portes du Maine	CC Rives de Sarthe
<p><u>Action Sociale</u></p> <p>Sont d'intérêt communautaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>●Le soutien aux structures d'accueil intercommunales d'information et d'orientation des publics en difficulté.</li> <li>●Le soutien au Centre social du canton de Ballon</li> </ul>	
<p><u>Action en faveur des personnes âgées, handicapées ou isolées</u></p> <p>Sont d'intérêt communautaire les actions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>●Actions de coordination en faveur du maintien à domicile : <ul style="list-style-type: none"> <li>⇒ Etude, création et/ou gestion de structures d'accueil non médicalisées pour personnes âgées</li> <li>⇒ Organisation et gestion d'un service Centre Local d'Information et de Coordination (C.L.I.C.), à destination des personnes âgées, handicapées ou isolées, en partenariat avec des services, organismes, collectivités et financeurs.</li> </ul> </li> <li>●Soutien aux établissements publics pour personnes âgées habilités au titre de l'aide sociale par : <ul style="list-style-type: none"> <li>⇒ Garantie des emprunts</li> <li>⇒ Aide à l'investissement</li> </ul> </li> </ul>	
<p><u>Services de secours et d'incendie</u></p> <p>Est d'intérêt communautaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>●la prise en charge de la taxe de capitation des communes adhérentes</li> </ul>	
<p><u>Gendarmerie</u></p> <p>Acquisition foncière, construction et entretien de la caserne de gendarmerie qui sera implantée sur la commune de Ballon.</p>	
<p><b>Etablissement et exploitation d'infrastructures et de réseaux de communications électroniques conformément à l'article L 1425.1 du Code Général des Collectivités Territoriales.</b></p>	<p><b>. Etablissement et exploitation d'infrastructures et de réseaux de communications électroniques conformément à l'article L 1425-1 du Code Général des Collectivités Territoriales</b></p>